

Septembre 2021

Nous contacter :

04 73 64 74 00

president@sba63.fr

MAÎTRISER LES BUDGETS

Au SBA, depuis 2018, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de la taxe foncière intègre une part variable, dite incitative, correspondant à la consommation du service déchets de l'année précédente.

Concrètement, la taxe foncière intègre le montant de part incitative, c'est-à-dire toutes les levées de poubelles vertes et jaunes ou les apports en colonnes effectués en 2020 (pour l'avis 2021).

Les accès en déchèteries sont gratuits pour les particuliers, tout comme les dépôts de verre, de papier et de carton dans les colonnes prévues à cet effet.

Pourquoi une tarification liée à la quantité de déchets ?



Comment est calculée la TEOMi ?

La taxe foncière indique le montant de TEOM (part fixe). Le taux est inchangé en 2021 (sauf pour les communes de l'ex Riom communauté). A ce montant s'ajoute la part des levées et apports de 2020.

Pour comprendre comment est calculée votre taxe foncière, cliquez sur ce bouton.

TÉLÉCHARGEZ NOTRE
ARTICLE TYPE

COMPRENDRE
MA TAXE
FONCIÈRE

Des budgets maîtrisés

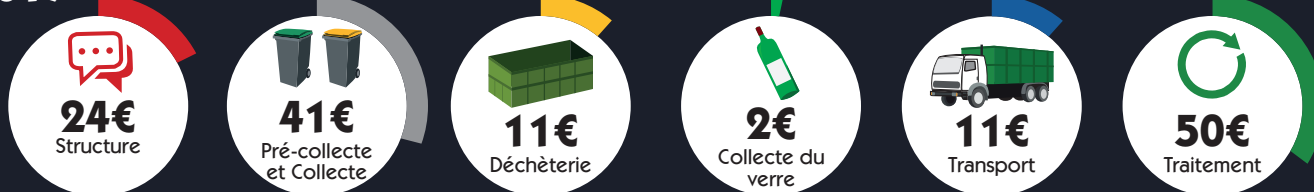
Le SBA s'applique jour après jour à proposer le meilleur service possible de collecte et de transport des déchets, en respectant de mieux en mieux l'environnement et en investissant pour l'avenir, le tout bien sûr en maîtrisant les budgets.

Les coûts de traitement sont en effet en constante augmentation. Il s'agit aussi d'anticiper l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui impacte le coût du traitement des déchets. Cette taxe voit une première hausse en cette année 2021, augmentation qui va avoir lieu tous les ans jusqu'en 2025.

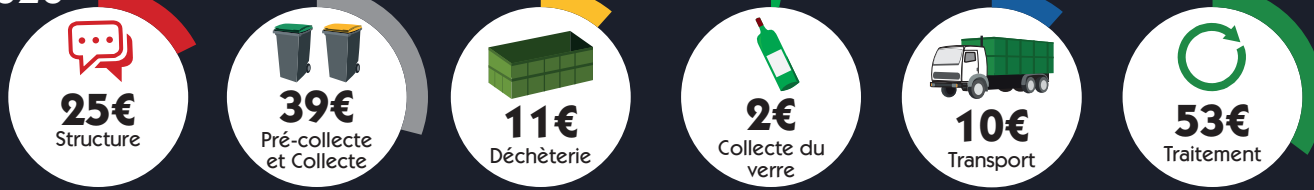
La réduction de nos déchets est donc la seule solution pour contenir les budgets. Les efforts des usagers ont permis à la collectivité d'optimiser encore une fois les tournées de collecte et ainsi diminuer les besoins en effectifs, en matériel et en carburant.

Les coûts de traitement progressent constamment. Poursuivons nos efforts de diminution de production de déchets.

2019



2020



Accompagner chaque usager vers la maîtrise de sa part variable

Le SBA a décidé d'agir en faveur d'une réduction plus intense des déchets en accompagnant les plus gros utilisateurs (particuliers) du service de collecte. En juin, un courrier expérimental a été adressé aux foyers des communes de Châtel-Guyon et de Loubeyrat qui accusaient un montant de part variable supérieur au double de la moyenne. Ces derniers ont pu bénéficier d'un service gratuit dédié à accompagner leurs pratiques de manière volontaire. A l'automne, cette démarche sera généralisée sur l'ensemble du territoire.

UN NOUVEAU LABEL « ECONOMIE CIRCULAIRE, TERRITOIRE EN TRANSITION »

Le 16 septembre, le SBA a reçu le label Economie Circulaire, au Palais Brongniart à Paris, en présence de Barbara POMPILI, Ministre de la Transition écologique et Arnaud LAUROY, Président Directeur Général de l'ADEME.

La Commission Nationale du label Économie circulaire l'avait annoncé en juillet 2020, le 1er palier du label avait été accordé au Syndicat du Bois de l'Aumône, pour la mise en œuvre de sa politique générale en matière d'économie circulaire.

Cette labellisation salue la forte mobilisation du SBA, de ses partenaires publics et privés engagés dans une démarche ambitieuse mais aussi de ses usagers. Elle

confirme également la pertinence d'un projet qui vise à apporter des réponses concrètes à une problématique de préservation des ressources et d'anti-gaspillage.

En 2022, le SBA sera candidat au 2ème palier du label Economie Circulaire.



Vous souhaitez prendre part avec nous à cette dynamique circulaire ?

Contactez Samantha CANAC, samantha.canac@sba63.fr

POUR ALLER PLUS LOIN....

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers

Le Syndicat du Bois de l'Aumône est **labellisé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage depuis 2014 et Economie Circulaire depuis 2020**. Ces labels récompensent l'engagement de la structure en faveur de la prévention des déchets et de l'environnement.

En effet, la production annuelle de déchets ménagers, collectés en bacs verts, jaunes et en déchèteries, sur le territoire est de **435 kg/ habitant alors que la moyenne française est de 580 kg/ hab.**

Mais nous pouvons encore faire mieux pour devenir exemplaires !

Par exemple, Plus de 35% de nos poubelles d'ordures ménagères sont des déchets organiques qui pourraient être compostés ou collectés séparément pour être valorisés. L'objectif aujourd'hui est d'envisager l'ensemble des actions qui peuvent être mises en œuvre pour réduire la production de déchets mais également pour diminuer l'impact environnemental dû à la production, à la consommation et au recyclage des produits, tout en favorisant le lien social et l'économie locale.



En savoir plus

Objectif : - 23 kilos de déchets en 2027

Ainsi, le SBA élabore aujourd'hui **son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et d'économie circulaire (PLPDMA)**. Dans ce cadre, les élus souhaitent recueillir vos idées pour co-construire le programme d'actions 2021- 2027. Venez nous dire **ici** quelles sont vos pratiques et vos idées pour réduire les déchets ! N'hésitez pas à diffuser largement ce questionnaire.

Pour en savoir plus sur l'économie circulaire, c'est par [ici](#) !

Suivez-nous et partagez sur vos réseaux

